

La Suisse rend à l'Argentine le compte UBS de l'ex-président Menem

Le Tribunal fédéral clôt un dossier qui défraye la chronique judiciaire depuis 2001. La justice argentine est ainsi autorisée à analyser tous les mouvements du compte ouvert en Suisse par l'ex homme fort de Buenos Aires, qu'on soupçonne d'avoir touché un pot-de-vin iranien et des rétrocommissions françaises.

PAR JUAN GASPARINI



CARLOS MENEM AVEC SA FILLE ZULEMITA DANS UN GRAND HÔTEL GENEVOIS DURANT SA PRÉSIDENTE. © HUMBERTO SALGADO / ARCHIVES

C'est la fin de douze ans de batailles judiciaires en Suisse. Le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone a confirmé, le 18 juillet dernier, la décision du procureur genevois Jean-Bernard Schmid de rendre à l'Argentine le compte non déclaré que l'ancien président Carlos Menem avait ouvert à l'UBS de Genève. Y a-t-il eu des mouvements inavouables sur ce compte qui justifiaient son acharnement à le garder secret? L'éclaircissement de l'énigme est désormais dans les mains des tribunaux argentins. Récit des faits.

Tout a commencé avant l'été 2001, suite à l'arrestation, à Buenos Aires, de Carlos Menem, accusé de corruption. Soudain, l'UBS communique au Département fédéral de justice et police que l'ex-président argentin détient un compte à Genève, ouvert vraisemblablement avant son mandat présidentiel de 1989 à 1999.

Berne transmet le dossier à la justice genevoise, qui ouvre une instruction pour blanchiment supposé en Suisse, un dossier confié à la juge Christine Junod. Pour sa part, Menem soutient que le compte est approvisionné d'une somme d'environ 600 000 dollars, provenant d'un dédommagement de l'État argentin pour sa période de privation de liberté — il avait été placé en résidence surveillée — pendant la dictature militaire.

Le cas prend une tournure politique. Deux parlementaires fédéraux, le Genevois Christian Grobet et le Vaudois Pierre-Yves Maillard, multiplient les interpellations. Au terme de la visite d'une délégation de magistrats argentins à Genève, la juge Christine Junod donne l'impression de vouloir entrer en matière sur des faits présumés qui pourraient être assimilés en Suisse à de l'escroquerie fiscale et au blanchiment d'argent.

Le dossier s'alourdit avec le témoignage d'un ex-haut responsable des services secrets iraniens, un «repenti» qui décide de collaborer avec la justice de divers pays européens, dont l'Allemagne et la Suisse. Il prétend que Menem aurait usé de son pouvoir et de ses réseaux politiques pour que l'enquête sur l'attentat contre la mutuelle juive AMIA à Buenos Aires en 1994, qui fit 84 morts et 230 blessés, soit bâclée. Il aurait pour cela reçu un pot-de-vin magistral du régime de Téhéran, considéré comme le commanditaire du massacre.

Malgré ces éléments, à l'été 2004, la juge Junod boucle la procédure sans suite. Le 30 septembre, elle quitte son poste. Menem ferme son compte à l'UBS, après avoir récupéré un solde supérieur à un million de dollars, qui a en partie été transféré via son avocat genevois vers le compte d'une société en Floride,

aux États-Unis, où la fille de Menem, *Zulemita* (diminutif de Zulema) possède aujourd'hui une compagnie. Le procureur Daniel Zappelli classe à son tour ce dossier avant Noël 2004.

Trois ans plus tard, c'est par la France que le spectre de Menem réapparaît à Genève. Le juge Renaud Van Ruymbeke demande un complément d'entraide judiciaire à la Suisse, dans le cadre de la vente des frégates françaises à Taiwan et du scandale ELF. C'est la conséquence des révélations du magazine *Le Point*, en octobre 2003, sur un pot-de-vin de 25 millions de dollars versé par une branche néerlandaise du géant français de l'électronique et de la défense Thales, par l'intermédiaire de la société fiduciaire genevoise Finego, fondée en 1992 et dirigée par le Français Lionel Queudot.

Thales gère certains de ses contrats depuis les Pays-Bas afin de bénéficier d'une fiscalité avantageuse. En Argentine, le scandale porte sur des «irrégularités» liées à la conclusion d'un contrat de privatisation de l'espace radioélectrique en faveur de Thales, signé par le gouvernement Menem le 11 juin 1997.

La fiduciaire Finego effectue le paiement des commissions occultes en utilisant les services de deux fiduciaires genevoises, la Société Financière Privée et la Société Financière du Sujet, ainsi que des comptes ouverts dans la succursale Florissant de l'UBS, à la banque Pignatelli, et à la Lloyds Bank, ayant pignon sur rue à Genève. Bénéficiaires des transferts: trois comptes aux États-Unis, et un en France, dont les ayants droit restent toujours dans l'ombre.

LE «TROISIÈME HOMME»

À Genève, c'est le juge Jean-Bernard Schmid qui est chargé de répondre aux commissions rogatoires relatives à ces transactions. L'Argentine se greffe à l'entraide demandée par la France et fait parvenir à son tour ses requêtes accompagnées d'un chef d'accusation différent de celui des années 2001-2003: fraude à l'administration de l'État.

En 2009 et 2010, les informations sur les comptes de deux intermédiaires argentins présumés de l'affaire sont transmis à Buenos Aires: Jorge Neuss, un lobbyiste décoré officier de la Légion d'honneur en France le 21 septembre 1999, et Alberto Gabrielli, un ancien fonctionnaire du gouvernement Menem, devenu expert au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le troisième homme, Menem lui-même, résiste à la transmission de son compte UBS à l'Argentine sous le chef d'accusation de fraude à l'administration de l'État pour avoir accordé une concession à Thales entachée d'irrégularités. À 83 ans, il vient de perdre, à Bellinzone, son dernier combat avec la justice helvétique.

Militant dans sa jeunesse de l'organisation d'extrême droite GUD, Lionel Queudot s'est installé en Suisse comme gestionnaire de fortune après l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981. Avant de fonder la fiduciaire Finego, il avait travaillé à Nyon avec son compatriote Pierre Leconte chez Gold Hill, où il s'est spécialisé dans les investissements dans des matières premières comme le gaz et l'argent.

Créée en 1982, Gold Hill fut mise en faillite en 2001. Finego connaîtra le même sort en 2003. Queudot a quitté la Suisse en 2007, mais il vient d'être rattrapé par son passé. À la fin des années 1990 et au début 2000, il aurait aidé un certain Jérôme Cahuzac, ministre déchu du gouvernement de François Hollande, à faire fructifier ses avoirs grâce à des opérations spéculatives dans des mines d'argent au Pérou.